

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2026-015 – Abonnement Microsoft Office 365– Mairie déléguée Condé sur Noireau/Ecoles – Sarl Aided
Informatique**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vue l'offre reçue,
- Considérant la nécessité de souscrire un abonnement Microsoft Office 365 Business standard pour la mairie de Condé-en-Normandie et un abonnement Microsoft office 365 APPS for Business pour les écoles,

DÉCIDE

Article 1 – De retenir la Sarl AIDEC Informatique 1 rue du Maréchal Foch 14310 Villers-Bocage pour la souscription d'un abonnement Microsoft 365 pour la Mairie de Condé en Normandie et l'école Terre Adélie d'un montant de 6 747.60 € H.T. soit 8 097.12 € T.T.C.

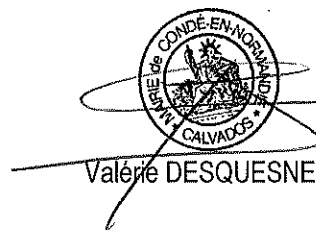
DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 23 février 2026

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE